



Supplément au n°12
de la Gazette Racine
Avril 2019

Autour d'un registre

Association « Jean Racine et son terroir »
02460 La Ferté-Milon

« *Considérez ces lieux où vous prîtes naissance...* »

(*La Thébàïde, IV, 3*)

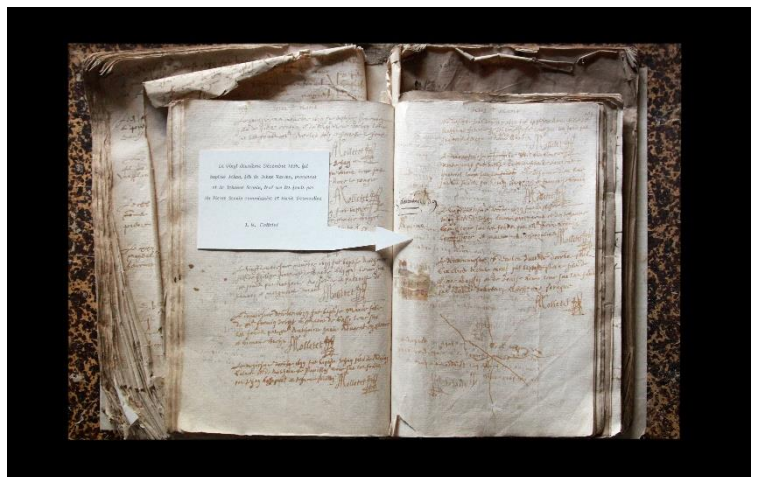
Les Archives départementales et beaucoup de mairies conservent aujourd'hui les registres d'état-civil qui constituent la véritable mémoire de nos communes. Naissances, mariages et décès permettent de confirmer une filiation ou l'histoire précise d'une famille...

En 1539, la grande Ordonnance édictée par François 1^{er} à Villers-Cotterêts prescrit dans tout le royaume, par ses articles 50 à 53, l'enregistrement (en deux exemplaires) des baptêmes et des inhumations par les curés ou les communautés religieuses et hospitalières, avant le dépôt d'un exemplaire au greffe. Il s'agit alors de cérémonies d'Église que célèbre le clergé, lequel tient lesdits registres, alors appelés « paroissiaux ».

C'est au fil des années que le jour de naissance sera préféré au jour du baptême et que l'inhumation laissera place au jour du décès. Les registres paroissiaux disparaîtront alors au profit de l'état proprement civil, qui concerne désormais l'ensemble de la population communale.

À La Ferté-Milon, la Mairie détient encore bon nombre de ses registres qui datent pour certains du 16^e siècle. Elle a confié au musée Racine, créé en 1991, le volume original du milieu du 17^e siècle (1612-1641) - appelé **registre des baptêmes de la paroisse St-Waast** - sur lequel est noté le baptême de Jean Racine en 1639.

Un document exceptionnel, puisqu'il est le premier à citer le nom de notre (futur) tragédien et qu'il porte les signatures de son environnement social. Il comprend également les actes de baptêmes de la mère de Racine (1612), de son père (1615) et de sa sœur Marie (1641), attestant ainsi clairement l'origine milonaise du poète.



Registre ouvert à la page du 22 décembre 1639

Notable également, puisqu'il montre que les prescriptions royales de 1539 sont bien appliquées, un siècle après leur promulgation (rédaction en « françois », signature du curé). À quelques kilomètres de Villers-Cotterêts, la vie publique communale reste prioritairement paroissiale.

Autour d'un registre : ce que nous apprend l'acte de baptême

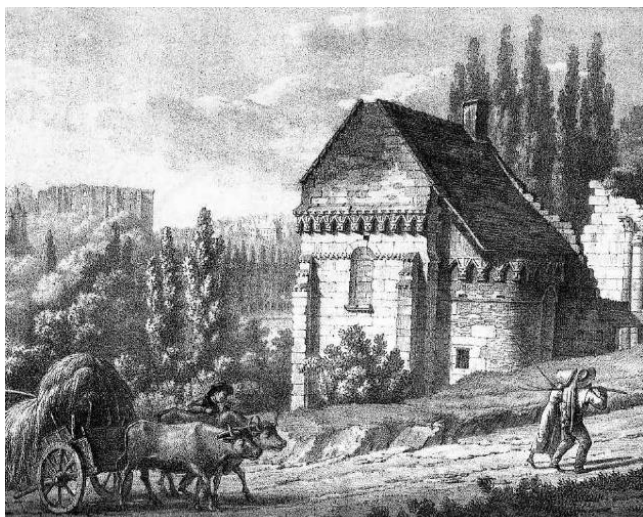
Le lieu du baptême

Deux ermites du 6^e siècle seraient, dit la chronique, à l'origine de la ville : **Waast (ou Vast)**, fondateur du prieuré du même nom, situé en amont de la forteresse le long de l'Ourcq, et **Vulgis**, dont le prieuré s'élevait au sein de la ville close, devenant chapelle du château, puis église Notre-Dame.

La structure paroissiale s'en trouva écartelée entre Notre-Dame, rénovée et agrandie par Catherine de Médicis et située « intra-muros », et l'église Saint-Waast, plus isolée « extra-muros » et restée d'allure médiévale. Deux lieux de culte séparés, desservis par le même curé.

À noter que, sous Louis XIII, les grands-parents Racine et Sconin habitent hors les murs, sur le territoire de la paroisse St-Waast : les premiers au 14 de l'actuelle rue St-Waast, les seconds dans l'une des premières maisons du faubourg, proche de la porte de Reims et du Port-au-Blé (maison disparue).

Malgré de longues contestations ou incertitudes, il paraît donc assez certain que le baptême s'est bien déroulé dans la petite église St-Waast le 22 décembre et non dans une chapelle latérale de l'église Notre-Dame.



La chapelle Saint-Waast (gravure 18^e siècle)



Plaque du 14 rue Saint-Waast



Les signataires

Le **chanoine Nicolas Colletet**, curé-titulaire de la Ville, signe en personne l'acte de baptême, car il a autorité sur les divers lieux de culte. Il connaît donc bien les familles Racine et Sconin. C'est lui qui, plus tard, accueillera à l'église Notre-Dame l'orphelin Jean au catéchisme lorsqu'il habitera chez sa grand-mère intra-muros. Il lui inculquera les rudiments du latin et de l'histoire sainte.

Selon une tradition courante, Jean est « tenu sur les fonts » par son grand-père maternel et parrain, **Messire Pierre Sconin**, ainsi que par sa grand-mère paternelle et marraine, **Marie Desmoulins-Racine**.

Pierre Sconin est un homme puissant, puisqu'il est alors procureur du roi aux Eaux et Forêts du duché de Valois (à Villers-Cotterêts) et président (appelé ici « commissaire ») du Grenier à sel de La Ferté, après avoir été gouverneur de cette ville. Père de seize enfants (en deux mariages), il mourra en 1667 à l'âge de 90 ans.

Les parents du nouveau-né, qui signent également l'acte, sont **Jean Racine** (c'est un prénom de famille) et **Jeanne Sconin**, mariés en septembre 1638. Des parents que le petit Jean ne connaîtra d'ailleurs pratiquement pas...

L'acte n'indique ni le lieu ni la date de naissance de Jean Racine.

La maison natale n'est pas identifiée avec certitude, ce qui la rend depuis trois siècles l'objet d'hypothèses et de revendications ! Selon la tradition locale, elle pourrait avoir été celle des grands-parents Sconin, en face de la propriété Héricart et du Grenier à sel, belle demeure disparue au 19^e siècle, dont un médaillon sculpté, à thème mythologique, reste visible de la rue.

Jean y vivra fort peu de temps, puisqu'en janvier 1641, sa mère meurt à la naissance de la petite Marie. Son père, veuf avec deux enfants, se remarie, mais décède en février 1643. Jean devient orphelin à l'âge de 37 mois : il est recueilli par ses grands-parents Racine, qui viennent de s'installer « intra-muros » (c'est l'actuel Musée).

Quant au jour précis de cette naissance, la règle étant de procéder au baptême dans les deux jours après la naissance (la mortalité infantile était alors très forte), la plupart des biographes retiennent le 20 ou le 21 décembre.

Mais aucun indice disponible ne nous mènera à une certitude sur ce point.

Malgré la présence d'un registre officiel, on ne saura donc sans doute jamais ni où ni quand Jean Racine est né !



Une des maisons natales supposées de Jean

Marguerite, la fidèle nourrice

Non signataire du registre, mais tenant une place importante dans la prime enfance de Jean, la fidèle Marguerite, paysanne à Silly, se voit confier la fonction de nourrice début 1641 lorsque meurt Jeanne Racine. Une responsabilité assumée plusieurs années avec un dévouement dont Jean se souviendra toute sa vie, au point de lui assurer, dans son testament, une petite rente jusqu'à ses vieux jours.



Plaque commémorative à Silly-la-Poterie



Le Grenier à sel

Philippe VI, fondateur de la dynastie des Valois, impose en 1342 que nul ne pourra vendre du sel dans le royaume qu'après l'avoir acheté aux greniers du roi. Le sel, seul moyen connu de conservation des aliments, devient ainsi monopole d'État, selon le principe de la « vente volontaire » (env. 50 kg par an et par famille).

Chargé de l'approvisionnement, du stockage, de la vente et de la lutte contre les faux-sauniers, le grenier à sel (plusieurs centaines à travers le royaume) était, avec sa police et sa justice, la principale administration de La Ferté-Milon, dans laquelle les familles Sconin et Racine occupaient sous Louis XIII les rôles principaux : président, contrôleur, commissaire, procureur... Ses bureaux se trouvaient juste à l'extérieur des murailles, en bas de l'actuelle rue des Pierres.

L'impôt de la gabelle était confié à des officiers royaux de divers niveaux et donnait lieu à une activité fiscale localement importante, qui prit avec Colbert le nom de Ferme générale. Il a été aboli en mai 1790.

Racine se serait souvenu, dit-on, de ce petit monde judiciaire pour créer sa comédie des Plaideurs.

Les prémices incertaines du Grand Siècle

La France de Louis XIII et de Richelieu, celle des jeunes années de Racine, commence à briller dans les Beaux-Arts et les Lettres, avec la création de l'Académie française (1635), le *Cid* de Corneille (1636), le *Discours de la méthode* de Descartes (1637) ... Pour obtenir un héritier Louis XIII forme le vœu de consacrer la France à Notre-Dame.

Mais les troubles intérieurs s'imposent, avec la peste et la famine dans plusieurs régions, les révoltes fiscales, la misère des classes populaires, stigmatisée par Vincent de Paul, l'agitation des Princes.

Depuis la Réforme, les princes catholiques ou protestants se soulèvent à travers l'Empire des Habsbourg, nourrissant une terrible guerre qui va durer « Trente ans » (1618-48) et dans laquelle la France s'engage en même temps qu'elle lutte contre les Espagnols des Pays-Bas (qui progressent jusqu'à l'Oise en 1636).



Le vœu de Louis XIII, Simon Vouet, 1633

Richelieu ne supporte pas l'esprit critique des Jansénistes et fait embastiller l'abbé de Saint-Cyran en 1638, ce qui conduit quelques Messieurs de Port-Royal à venir se réfugier à La Ferté-Milon. Mais c'est bientôt toute l'Europe des monarchies absolues qui s'affronte, jusqu'aux traités de Westphalie de 1648, tandis qu'en France, les princes frondeurs contestent l'autorité royale et viennent se battre en Valois et aux portes de Paris. Les dangers de la Fronde vont imposer à Marie Desmoulins, devenue veuve, de quitter La Ferté-Milon en 1651 pour conduire le petit Jean vers l'abri de Port-Royal.